

DÉBATS Questions orales

[Traduction] **M. Marchi:** Monsieur le Président, le ministre s'est honteusement lavé les mains de toute cette affaire et fait passer des formalités administratives avant des vies humaines.

[Français] ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT ACCORDERA UNE AIDE IMMÉDIATE À UN GROUPE DE PERSONNES

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je demande au ministre encore: Pourquoi a-t-il refusé de démontrer aussi peu d'intérêt ou de compassion, dans ces circonstances critiques et humanitaires, envers les familles canadiennes? Est-ce qu'il peut consentir à donner une aide immédiate à ce groupe et, au moins, tenir leurs familles canadiennes au courant des développements actuels et futurs?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la semaine dernière, j'ai dit au député quel statut ces gens ont demandé. Huit ont réclamé le statut d'immigrants, ils n'ont pas attendu la réponse pour quitter la Syrie; six ont demandé des statuts de visiteurs qui ont été immédiatement refusés. Ces personnes n'ont pas demandé au Canada le statut de réfugiés, et il voudrait que j'applique une politique qu'ils n'ont pas demandée. Monsieur le Président, quand le député comprendra-t-il qu'il y a des politiques en immigration qui gèrent ce pays et qu'elles vont s'appliquer, qu'il le veuille ou qu'il ne le veuille pas!

* * *

[Traduction]

LES AÉROPORTS

LES SERVICES DE SAUVETAGE ET DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je voudrais interroger le ministre des Transports au sujet des services aéroportuaires de lutte contre les incendies. Le ministre sait assurément que, pour les 42 avions qui ont atterri à l'aéroport international Pearson entre 22 heures hier soir et 1h30 ce matin, dont 14 en une demi-heure, seulement cinq pompiers étaient de service pour intervenir en cas de grande urgence, ce qui n'aurait nettement pas suffi pour évacuer ou sauver les passagers. Que compte faire le gouvernement pour remédier à cette situation déplorable qui compromet la sécurité dans le secteur des transports aériens?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, la sécurité des transports aériens n'est certainement pas compromise, pas plus que le service aéroportuaire d'accident, d'incendie et de sauvetage ne se trouve dans une situation déplorable à l'aéroport Pearson, ou ailleurs, car la réglementation et les règlements établis par l'OACI y sont observés au pied de la lettre. En fait, un peu partout au Canada, non seulement nous observons les normes de sécurité des grands aéroports, mais nous en faisons même plus aux petits aérodromes.

On ne semble pas avoir compris que le rôle des services aéroportuaires d'accident, d'incendie et de sauvetage consiste à assurer la sortie des passagers de tout avion endommagé ou

accidenté. C'est là leur tâche principale; en outre, il existe d'autres services prévus à cet effet à l'aéroport de même que des plans destinés à faciliter l'évacuation des passagers. Ce service doit recouvrir la piste et l'avion de mousse, se ménager un accès à l'appareil et en sortir les passagers. Voilà en quoi consiste sa tâche et il observe pleinement la réglementation et les règlements prévus à cet effet.

LES SERVICES DE NUIT À L'AÉROPORT DE REGINA

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, comment le ministre peut-il s'attendre à ce que les Canadiens croient que le gouvernement s'intéresse à de la sécurité alors qu'il permet que l'aéroport de Regina fonctionne de minuit à huit heures sans pompiers sur les lieux, au moment où atterrissent de très gros avions? Comment peut-il s'attendre à ce que nous croyions que la sécurité est son premier souci?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, ni l'aéroport de Regina, ni aucun autre aéroport, ne fonctionne sans se conformer au minimum aux exigences de l'OACI. Il faudrait que je me renseigne sur le cas particulier dont le député a fait mention, mais il existe effectivement des aéroports où le service complet n'est pas fourni 24 heures sur 24. Les pilotes et les lignes aériennes en sont avisés et connaissent la situation. Ils leur revient alors de décider s'ils effectueront des atterrissages après minuit ou durant des périodes après minuit au cours desquelles le service est réduit. Voilà la situation telle qu'elle existe aujourd'hui et depuis bon nombre d'années, il me semble. A moins qu'une autorité impartiale puisse m'assurer que cette pratique nuit à la sécurité, elle sera maintenue. Si une autorité impartiale et indépendante m'informe que cette pratique est contraire à la sécurité, alors, bien sûr, des changements seront nécessaires.

* * *

LA GARDE DES ENFANTS

LES SERVICES DE GARDERIE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre qui devrait savoir que du fait de la crise dans le domaine des garderies, neuf enfants sur 10 se retrouvent dans des établissements qui n'ont pas de permis et qui sont parfois peu sûrs. Pourtant, à la suite de fuites dans les médias, nous savons maintenant que le programme du gouvernement conservateur dans le domaine de la garde des enfants ne prévoit pas de normes nationales pour les garderies. Pour reprendre les termes de l'un des défenseurs de cette cause, si rien n'est fait, on pourrait fort bien se retrouver avec un système de garderies dont la plupart d'entre nous ne voudraient pas pour tout l'or du monde.

● (1500)

Le ministre ne pourrait-il pas convenir aujourd'hui avec le parti libéral que toute stratégie nationale relative à la garde des enfants doit prévoir des normes nationales, afin qu'on puisse garantir à tous les enfants canadiens des services sûrs et de qualité?